

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2020

----- Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de de la séance

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM Christophe LAYAA-LAULHÉ, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et Cédric BARRAQUE Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Nathalie MALÉ

Madame Elisabeth LAPEYRE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 03 juillet 2020 et affichage des délibérations le 16 juillet 2020.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Règlement intérieur

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
-les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
-les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur.

Location et règlement du nouveau bâtiment communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les travaux étant terminés au nouveau bâtiment communal, il convient désormais de fixer les conditions et les tarifs de location. Elle précise que la salle pourra être louée à des particuliers domiciliés ou non à Mazerolles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la gratuité pour les associations ayant le siège sur la commune.

DÉCIDE que l'utilisation des locaux donnera lieu à la conclusion d'une convention entre l'utilisateur et la Commune.

FIXE les tarifs comme suit

Pour les habitants de MAZEROLLES

-Location de la salle (tables et chaises comprises) : 60 €

Pour les personnes extérieures à MAZEROLLES

-Location de la salle (tables et chaises comprises) : 120 €

Il sera demandé 1 € pour le couvert complet par personne.

PRÉCISE

qu'une caution de 500 € est demandée pour tous les locataires.
qu'une caution de 100 € est demandée pour la remise à propre des locaux.

Location de terres communales

Les membres du Conseil accordent à M. MOUREU Gauthier 1 hectare et 60 ares sur le Tauziet.
La délibération 09012020_09 est abrogée.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

Il précise que,

- dans les Communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Le Conseil municipal, décide de proposer au Directeur Départemental des finances publiques une liste de 24 noms afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires.

Après désignation, les noms des commissaires seront affichés en mairie.

Personnel communal-Création de contrat

Les membres du Conseil Municipal, valident la création :

- d'un poste de secrétaire de Mairie à 35 h occupé par Madame MESPLEDE Emilie.
- d'un poste d'agent d'animation à 26.15 h (temps annualisé) occupé par Madame CHEVRON Céline.

Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)

Les membres du Conseil Municipal valident le renouvellement de deux contrats CAE pour Madame PERENNES Marie Anne et Madame VIRENQUE Ghislaine.

Deux nouveaux postes en CAE seront créés à la rentrée, un appel à candidature est en cours.

Programme voirie 2020

La commission voirie s'est réunie le samedi 27 juin afin de préparer le programme 2020.

La route de Larreule, le chemin des Charpentiers ainsi que l'Arrioutort ont été retenus pour le programme voirie.

La consultation des entreprises est en cours.

Monsieur LAMANE Christian expose le projet d'aménagement d'une voie neuve pour arrêt de bus derrière la station Total.

Cela consiste en la création d'une plateforme qui permettra le stationnement de deux bus qui desservent les établissements scolaires de Lescar et sécurisera la prise en charge des élèves.

Le montant estimé de ces travaux est de 22 000 € HT.

Le Conseil valide ce projet et autorise Madame le Maire à envoyer la demande de subvention au titre des amendes de Police.

Station d'épuration

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la station d'épuration de Mazerolles arrive à saturation.

Des travaux sont à prévoir pour la construction d'une extension afin de pouvoir couvrir les futurs besoins d'urbanisme.

Le cabinet d'étude BOUBEE-DUPONT a estimé les travaux à 210 000 € HT.

Une demande de subvention est en cours.

Questions diverses :

Bois communaux

Le Maire informe le Conseil qu'un locataire de terre communale s'est approprié un chêne tombé lors de dernière la tempête.

La parcelle appartenant à la commune, l'arbre demeure la propriété de la commune.

Un rappel à la loi lui sera envoyé.

Subvention

Le Conseil valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à l'association les jardins de musique.

Demande de Monsieur COURTIADÉ

Madame le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur Courtiade a demandé à ce que des travaux soient de nouveau effectués dans son fossé. Les faits ont été exposés à l'assemblée, il est décidé qu'au vu des travaux déjà réalisés, rien de plus ne serait entrepris.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 23 juillet 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 23 juillet 2020

Sceau de la mairie



Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ